

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1007

présenté par  
M. Bazin

-----

**ARTICLE 61**

Supprimer l'alinéa 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'obligation de transmission des données prévue dans ce 4<sup>ème</sup> alinéa se révèle hyper-centralisateur et démontre la volonté de l'État de tout contrôler.

De ce fait, la suppression de cet alinéa s'impose.